



[Accueil](#) [Doc'Aidants](#)

Newsletter n° 11 | Juin 2021



« Aider et être aidé »

Madame, Monsieur, chers amis,

« *Aider et être aidé* », c'est en substance ce que nous a déclaré un aidant qui a contacté notre permanence, ici à l'ASBL, par suite du visionnage de notre campagne média. « Aider », certes mais aussi « être aidé » : pour l'ASBL, cela signifie continuer à vous informer sur les constats tirés de notre colloque. Vous, aidants, professionnels, grand public, voyez ce qui a été exprimé dans le domaine du « grand âge », sous le prisme du 1° confinement de 2020. « Aider » les aidants, c'est aussi poursuivre nos contacts avec les responsables politiques pour, inlassablement, apporter aux aidants plus de droits, plus de protection : des avancées paraissent d'ores et déjà dans le pipe-line !

Cette volonté de reconnaissance des aidants, appréciée lorsqu'elle relève du fédéral, n'est pas suffisante. Fidèle à la volonté d'un *empowerment* des aidants par et pour eux-mêmes, nous sommes persuadés que les choses bougent lorsque ces aidants, mais aussi les professionnels et le grand public, sont sensibilisés à la question. Voilà pourquoi les ASBL Aidants Proches et Aidants Proches Bruxelles, seront attentives à fêter tous les aidants, ce 21 juin, journée nationale qui leur est dédiée. Pour cela, nous vous invitons à prendre connaissance dans cette lettre d'information, des activités qui seront prochainement programmées... Sans oublier la 2° salve de la campagne de sensibilisation dans les médias francophones belges ! Bonne lecture !

Agenda, événements

ASBL AIDANTS PROCHES (BRUXELLES)

Séance d'informations

LOI DE RECONNAISSANCE DES AIDANTS PROCHES

Le 15 juin 2021 de 14h à 15h en ligne

INFOS ET INSCRIPTIONS :
WWW.AIDANTSPROCHES.BRUSSELS



Depuis le 1er septembre 2020, les aidants proches peuvent se faire reconnaître auprès de leur mutuelle en tant qu'aidant proche. Cette reconnaissance de l'aidant proche suscite beaucoup de questions.

C'est pourquoi, nous organisons une séance d'informations sur la loi de reconnaissance des aidants proches le 15 juin 2021 à 14h ! Cette séance est ouverte à tous : aidants proches, professionnels, étudiants, etc.

Infos et inscriptions :

[Contactez l'ASBL Aidants Proches Bruxelles](#)

[Plus d'infos](#)

OU par téléphone au
02/474.02.55



Le 21 juin, c'est la journée des aidants proches !

Le 21 juin, c'est la journée des aidants proches ! À cette occasion, nous organisons une journée portes ouvertes sur inscription à la Maison de l'aidance à Bruxelles.

Cette journée sera l'occasion de rencontrer différentes ASBL qui consacrent leur travail au soutien des aidants proches : Aidants Proches Bruxelles, Jeunes & Aidants Proches, Equipe Mobile Prévention Soutien Aidance, Fratriha et Casa Clara.

Infos et inscriptions :

[Contactez l'ASBL Aidants Proches Bruxelles](#)

[S'inscrire](#)

OU par téléphone au
02/474.02.55



Nouveaux Flyers !

Depuis le 1er septembre 2020, les aidants proches peuvent se faire reconnaître auprès de leur mutualité.

Cette reconnaissance génère beaucoup de questions auprès de notre ASBL ... C'est pourquoi nous avons rédigé un flyer reprenant les principales informations à propos de la reconnaissance des aidants proches !

Vous voulez le découvrir ? C'est par ici :

[Consulter le flyer](#)

Infos :

[Contactez l'ASBL Aidants Proches Bruxelles](#)

OU par téléphone au
02/474.02.55



Plein succès pour notre campagne de sensibilisation

« Suis-je aidant proche ? »

Vous l'avez vue, ou entendue, sur les médias francophones belges* (RTBF1, Tipik, RTL-TV1, AB3 et AB Explore, et Vivacité, Nostalgie, Fun) entre le 26/04/21 et le 09/05/21.

Vous avez été **plus que nombreux** à prendre contact, par mail ou téléphone, avec notre ASBL, mais aussi l'ASBL Aidants Proches Bruxelles et les «Jeunes et Aidants Proches».

Les chiffres sont éloquentes ! Alors qu'à la même période, en 2020, nous avions 18 et 24 contacts (ce faible nombre étant largement lié au 1^o confinement lié à la COVID), nous pouvons d'ores et déjà dire que nous en sommes à environ 232 contacts avec la permanence de l'ASBL Aidants Proches !

Même constat à Bruxelles, où les chiffres des contacts passent de 3 (entre fin avril et début mai 2020) à 17 (du 26/04 au 09/05/21).



Notre fierté ?

Que pas mal d'aidants se soient reconnus dans le message, et qu'ils se soient tournés vers les bons interlocuteurs. Que des « citoyens lambda », intrigués, aient reconnu un proche, une connaissance, et aient franchi le pas de contacter les ASBL...

→ En mode « majeur » :

« Mais c'est moi ça ! » (Un Aidant Proche) ;
« Excellente initiative ! Bravo ! » (Un Aidant Proche).

« Je souhaitais vous relater un retour positif de la campagne de sensibilisation en cours. J'ai été contactée hier par une maman de 71 ans qui veille sur 2 enfants en situation de handicap depuis plus de 40 ans. En voyant le spot à la TV elle a pu s'identifier comme aidant proche, ce dont elle n'avait aucune connaissance/conscience jusqu'alors. Elle m'a dit avoir eu un long entretien avec [un travailleur de l'ASBL AP Bxl -NDLR]. Nous avons encore beaucoup parlé et nous avons fixé un rendez-vous pour une bulle de répit (...) Elle était tellement heureuse que cela m'a beaucoup émue. C'est une belle histoire que j'avais envie de partager avec vous. Merci pour ces collaborations et bravo pour la campagne. A bientôt » (Une professionnelle)

→ Ou en mode « mineur » :

« J'ai entendu à la radio... (...) Je commence à m'énerver sur mon mari, et ça, ce n'est pas bon, c'est surtout quand je suis fatiguée (...) pourtant il est gentil, intelligent, comprend ce que je dis, pas agressif... »

Et c'est reparti !

La 2^o vague de diffusion de notre campagne, sur les mêmes médias, se poursuivra du 14 au 27 juin 2021 : encore une occasion de rendre visible la grande majorité silencieuse des aidants, de tous les aidants.

Cette diffusion coïncidera avec la **Journée des**



Ce jour est le plus long de l'année, en termes de clarté. Cette date souligne la patience dont doivent faire preuve les aidants, au jour le jour, et dans leur reconnaissance sociétale. Ce solstice est aussi l'occasion de profiter de cette pleine clarté pour les mettre pleinement « en lumière » :

Pour rappel, vous pouvez toujours consulter et diffuser la « version longue » des spots destinés aux médias TV et radio sur notre chaîne YouTube :

[Voir la campagne sur YouTube](#)

(*) A venir encore du 14 au 27 juin, et du 27 septembre au 10 octobre 2021



Le nouveau dépliant des cartes d'urgence « Aidant Proche » et « Personne aidée » est sorti !

Ces cartes connaissent un succès certes discret, mais qui se maintient chaque année.

En 2020, 147 demandes ont été adressées à l'ASBL, pour obtenir ces exemplaires en format plastifié.

A quoi sert-elle ? L'une des grandes inquiétudes des aidants, est d'être confrontés à un accident, un imprévu, qui les empêche de prendre soin de la personne qu'ils épaulent.

En cas de pépin, qui avertir ? Qui prendra le relais ? C'est à cela que sert la carte d'urgence : à glisser dans son portefeuille, elle détaille le nom du proche aidé et ceux des personnes-relais qui pourront le prendre en charge.

L'objectif est d'anticiper : « Que se passera-t-il lorsque je ne serai plus là ? »

Quant à la carte « Personne aidée », elle identifie la personne ayant besoin d'aide au quotidien, et les personnes-relais.

**Intéressé ?
Pour en savoir plus,
contactez le
081/ 74 68 79
ou notre site :**

wallonie.aidants-proches.be

Actualité législative

L'ASBL Aidants Proches n'a pas lâché son « bâton de pèlerin »



Suite à la mise en œuvre de la reconnaissance des aidants proches au niveau fédéral et malgré la situation sanitaire préoccupante, nous avons continué de solliciter le gouvernement fédéral. Ces dernières semaines, nous avons pu rencontrer le cabinet de Monsieur Dermagne (Emploi) et Madame la Ministre Lalieux (Intégration sociale, pensions, handicap).

Nous avons pu aborder avec eux l'élargissement du congé aidant proche à 6 mois, le congé de conciliation, la pension des aidants qui ont dû diminuer leur temps de travail, ceux qui émergent au CPAS, l'accessibilité des droits...

Nous avons reçu de leur part un accueil bienveillant, avons été écoutés et nous le pensons, entendus. Nous espérons des concrétisations dans les mois et les années de la législature à venir.

Nous avons également été invités par le cabinet de Monsieur Vandembroucke (Santé, action sociale) à participer à l'évaluation de la loi de reconnaissance et avons pu lui faire part du retour et de la parole des aidants.

Le travail continue, nous n'abandonnons pas.

PARTENAIRE A L'HONNEUR

Actes du colloque : « le (dé)confinement... Made in aidants proches... »



L'ASBL Aidants Proches poursuit son cheminement à travers les actes de son colloque, parus en avril 2021. Lors de la dernière newsletter, nous avons mis en lumière les constats, partagés par les aidants, les professionnels et le public, dans ce qui a été traversé, entre mars et septembre 2020, dans le domaine du « handicap ».

A présent, nous nous penchons sur les « vécus, besoins, limites, ressources » ... dans le domaine du « grand âge ». Nous verrons aussi brièvement quels sont les principales préconisations et pistes pour l'après-COVID... qui se met tout doucement en place.

Vous souhaitez approfondir ou revoir la méthodologie qui a présidé au colloque ?

[Lisez la suite !](#)

Quels ont été les « fils rouges » déclinés lors de ces ateliers sur le 3^e et le 4^e âges ?

Tout d'abord, « l'âgisme » a fonctionné à plein régime ! Autrement dit, les stéréotypes généralement accolés à la vieillesse (la vulnérabilité, la lenteur...) ont conduit les autorités politiques, et, partant, les institutions d'accueil et

d'hébergement des seniors, à prendre des décisions imposées, unilatérales et non concertées. Motivées en partie par l'urgence sanitaire et les chiffres alarmant du nombre de décès des seniors, le confinement imposé ne s'est pas (ou que peu) assoupli avec le temps.

Cela a mis en lumière un fossé : entre, d'une part, ces directives sanitaires, imposées du « haut » (pouvoirs publics, et directions d'institutions par ricochet) et les valeurs prônées dans les « lieux de vie » que devraient être les MRS (l'autonomie des résidents, le libre-arbitre...).



Ceci étant, il a été rappelé que les gestionnaires de MRS avaient une obligation de moyens, pas de résultats : il leur revenait de prouver que tout avait été mis en œuvre pour protéger les résidents. De plus, la solitude, le confinement extrême vécus par les seniors, ont été le lot commun, aussi, des équipes professionnelles en institutions. Elles ont vécu durement leur relative incapacité à « maintenir » un lien, par de petits gestes, avec les seniors, alors même qu'ils étaient particulièrement isolés...

De manière générale, dans les institutions où une réflexion préexistait à la crise sanitaire, où un dialogue était déjà établi entre direction, équipes soignantes et résidents, le confinement a été « moins mal » vécu que dans des MRS focalisées sur les seuls aspects quantitatifs et/ou techniques.

Néanmoins, il y a une nuance à apporter : le confinement a été vécu sur 2 modes différents selon qu'on était senior en MRS ou à domicile. Alors que les 1° se sont vus privés d'une série de libertés fondamentales, au nom de la sécurité collective, les 2° ont pu, dans l'intimité de leur domicile, faire des choix : « Ne plus te voir, c'est non, je préfère prendre le risque de choper la COVID » (une aînée à sa fille).

Quels ont été les ressentis des aidants proches, de personnes âgées ? Ils sont variés :

- Difficultés de communication : avoir des nouvelles de leur proche âgé en MR comme à l'hôpital, via les soignants uniquement, a engendré beaucoup d'émotions, mais aussi un certain lâcher prise, une confiance nécessaire dans les soignants
- Accompagnement de la fin de vie, et rituels lors d'un décès réduits à néant
- A domicile, inquiétude des AP entre respect de la bulle et crainte de la contamination
- Stratégies de résistance : resserrement des liens familiaux et de voisinage

Quel que soit le cas de figure, ces aidants ont vécu un éloignement, soit géographique, soit « symbolique ». Eloignés de leurs aïeux confinés, ou aux prises avec des seniors amoindris cognitivement, les AP de 1° ligne ont parfois dû passer la main à d'autres ressources familiales ou de voisinage. Quel que soit le cas de figure, le « contact avec autrui » a été un puissant moteur (ex. : initiation aux réseaux sociaux et aux contacts numériques, reprise de contact par téléphone avec des personnes "perdues de vue"...).

En termes de pistes, quelques points forts sont à relayer :

- Au niveau de l'ensemble de la société, il faut percevoir cette crise sanitaire comme un « déclic » : il faut s'efforcer de lutter contre les stéréotypes liés au « grand âge », ne serait-ce que parce que les vieillesses sont plurielles.
- Qui dit vieillissement « sur mesure », dit un cadre sécurisant, un réseau informel discret mais attentif : les autorités communales, les solidarités de quartier sont plébiscitées, face à cet enjeu.
- En institution, sortir d'un modèle pyramidal semble l'un des enseignements de la crise : privilégier une participation active des

résidents, des équipes (qui ne soit pas qu'une façade !), est impératif. En ce sens, le modèle suédois « Tubbe » a été évoqué comme un système prometteur.

- Enfin, l'éthique a été convoquée dans les débats : il est question d'encourager tout un chacun à pouvoir donner son avis sur les difficultés traversées, ou présentes. Ne serait-ce que pour anticiper, au pire, de nouvelles pandémies aux conséquences sociales funestes.

[Voir le compte-rendu complet des actes](#)



Une articulation inédite !

Durant le colloque, nombre d'entre vous ont marqué un vif intérêt à propos de l'enquête belge sur « le vécu des aidants proches durant le confinement ».

A l'époque, seuls quelques résultats préliminaires avaient été présentés... Ils sont désormais beaucoup plus étoffés !

[Lisez la suite !](#)

CONSEIL LECTURE

Le pair-aidant, un nouvel acteur du travail social ?

(2019, Ed. esf législatives, collection Action sociale, ISBN : 978-2850863196)

Le pair-aidant : un nouvel acteur du travail social ?

Au sein de l'action sociale et médico-sociale, la reconnaissance de l'aide et du soutien apportés par des personnes concernées à d'autres personnes, en fonction de situations similaires rencontrées, s'est progressivement institutionnalisée depuis les années 1990. L'avènement du droit des usagers ainsi que les directives publiques en faveur du droit des patients, la promulgation de formes de coopération nouvelles entre publics et professionnels ont transformé le statut de ces personnes concernées : de l'usager bénéficiaire de services à celui de « rendant service ».

En France, le pair-aidance s'est d'abord développée dans le champ de la santé mentale et du handicap. Aujourd'hui, le secteur de l'accueil, hébergement et insertion (AHI) et de l'urgence est tout particulièrement concerné. En témoigne le Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) qui fixe le développement du travail pair comme l'une de ses priorités d'action.

De fait, un nouvel acteur s'affirme sur la scène du travail social : le pair-aidant. En complémentarité des professionnels, il apporte, par son expérience du vécu, un savoir empirique pour agir au plus près des besoins des personnes. Dans quelle mesure cette reconnaissance du savoir expérientiel des pairs change-t-elle la



Un ouvrage venu de France, nous éclaire sur un concept pas si nouveau que ça, mais dont nous faisons le pari, qu'il sera amené à se déployer de plus en plus... Y compris dans le domaine de l'aidance. Son auteur, Alain Bonnami, met en lumière le « pair-aidant », c'est-à-dire la personne, l'usager qui a été, par le passé, confronté à la maladie, à une addiction... en ayant dû, soit les surmonter, soit en tirer le meilleur parti.

Ce pair-aidant peut alors être « partie prenante » du cheminement d'autres personnes en souffrance, comme il le fut. Il travaille aussi en étroite collaboration avec les équipes de professionnels. Il est en quelque sorte, une flèche à « double sens » (⇔) : non seulement parce qu'il éclaire ce que traversent les malades, en expliquant leurs vécus, leurs symptômes, à destination des soignants. Mais aussi parce qu'il encourage ces mêmes malades, chemine à leurs côtés, décode le système professionnel dans lequel ils sont immergés...

Cette « expertise du vécu », encore trop peu connue et implantée, représente un réel enjeu : celui d'un partage des connaissances entre professionnels et «

pairs-aidants ». Une meilleure accessibilité des services, du système de santé, est à ce prix : celui d'une reconnaissance croisée des expertises des soignants et des « pairs-aidants »... Voire... des « aidants » tout court 😊.

[1] Le pair-aidant est un usager qui accompagne d'autres usagers compte tenu qu'il a vécu une situation similaire (exemple : les Alcooliques anonymes). Pour ce faire, il doit être en rémission complète et/ou s'être inséré socialement.

La pair-aidance s'est d'abord développée dans le secteur sanitaire avec l'apparition des Médiateurs de santé pairs (un Diplôme Universitaire a été créé). **Elle est aujourd'hui en pleine émergence dans le secteur social et médico-social (champs du handicap, inclusion, santé mentale).**

[1] Le détail des chapitres se trouve sur le site : <https://livre.fnac.com/a12844043/Alain-Bonnami-Le-pair-aidant-un-nouvel-acteur-du-travail-social>

Les différentes parties du livre abordent respectivement «l'approche socio-historique et la définition de la pair-aidance, une analyse contextuelle et politique de cette «innovation», ainsi qu'une analyse sur les «enjeux en termes de professionnalisation».

Pour l'auteur, il y va d'«un enjeu majeur : la reconnaissance des savoirs expérientiels (et de l'expertise du vécu) des pairs-aidants qui caractérise et légitime le statut et «l'emploi» de pairs aidants dans ces secteurs.»



Notre ASBL fonctionne entre autres, grâce à vos dons...

Soyez-en remerciés ! Pour nous permettre de poursuivre nos activités, de les renforcer, au service et à l'écoute des aidants, tout don sera accueilli avec gratitude sur le compte :

BE17 3631 5098 8321
Attestation fiscale pour tout don
à partir de 40€

Parce qu'un jour, nous serons

#TousAidantsProches

ASBL Aidants Proches Bruxelles
Boulevard De Smet de Naeyer, 570
1020 Bruxelles



info@aidantsproches.brussels
<https://www.aidantsproches.brussels>

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Aidants Proches Bruxelles ASBL.

L'ASBL Aidants Proches Bruxelles respecte la législation RGPD.

[Se désinscrire](#)

